

Ville de Strasbourg  
Pôle Sécurité, Prévention et Réglementation  
Police Municipale et Stationnement  
Unité du Poste de Commandement

Eurométropole de Strasbourg  
Direction de l'Environnement et de l'Espace Urbain  
Service Propreté Urbaine

**FICHE D'ENLEVEMENT DE VELO EPAVE**  
**SUR LE DOMAINE PUBLIC**  
**à agrémenter d'une photo**

Pour définir un vélo épave, le service de la propreté urbaine se base sur l'article L325-1 du code de la route :  
« est considéré comme épave, un vélo se trouvant sur les voies publiques, **privé de deux éléments indispensables\***  
à son utilisation normale et insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradation ou de vol ».

(\*exemples : roue, frein, dérailleur... – la selle ne peut être comptabilisée)

DATE :

QUARTIER :

TYPE (entourer)	VTT/VTC	COURSE	VILLE	ENFANT	CADRE	ROUE
MARQUE						
COULEUR						
CADENAS (nombre et type)						
IDENTIFICATION (plaque ou numéro)						

ADRESSE	
DIVERS	

Transmis-le :	Retour Cdt d'Unité	Transmis au service Propreté Urbaine	Validation Propreté Urbaine	Equipe enlèvement
DATE :	DATE :	DATE :	DATE :	DATE :